Question UIT-R 245-1/4[[1]](#footnote-1)\*

Limites des émissions hors bande et des rayonnements non essentiels

(2009)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que la Commission d'études 1 a entrepris un examen de l’Appendice 3 du Règlement des radiocommunications et a consulté la Commission d'études 4 sur le bien-fondé de niveaux de rayonnements non essentiels pour les services spatiaux;

*b)* que la Commission d'études 4 estime qu'un complément d'information est nécessaire pour poursuivre l'étude des limites des rayonnements non essentiels applicables aux services spatiaux;

*c)* qu'un complément d'information doit être obtenu notamment sur les niveaux des rayonnements non essentiels qui peuvent être atteints dans la pratique dans les différentes bandes de fréquences des services spatiaux et sur les différents points du globe où une protection du service de radioastronomie est nécessaire,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quels sont les niveaux des rayonnements non essentiels qui peuvent être atteints dans la pratique dans les différentes bandes de fréquences du service fixe par satellite (SFS), du service de radiodiffusion par satellite (SFS), du service mobile par satellite (SMS) et du service de radiorepérage par satellite?

2 Quelles sont les techniques de partage et de coordination appropriées qui peuvent être utilisées pour atténuer les problèmes qui se posent entre d'autres services et le SFS, le SRS, le SMS et le service de radiorepérage par satellite?

NOTE – Voir la Recommandation UIT-R SM.329,

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;

2que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2025.

Catégorie: S1

1. \* Cette Question devrait être portée à l'attention de la Commission d'études 1 des radiocommunications. [↑](#footnote-ref-1)